

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE CUBIÉRETTES

MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE CUBIÉRETTES AMONT ET CUBIÉRETTES AVAL

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2018275- 0004 du 2 octobre 2018, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de CUBIÉRETTES AMONT et CUBIÉRETTES AVAL, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Cubièrettes, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité des captages de Cubièrettes amont et Cubièrettes aval, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Cubièrettes, du samedi 20 octobre 2018 au mardi 20 novembre 2018 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Cubièrettes.

M. Jean-Pierre BARRERE, cadre de la fonction publique, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siégera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Cubièrettes :

- le samedi 20 octobre 2018 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 7 novembre 2018 de 9 h à 12 h,
- le mardi 20 novembre 2018 de 14 h à 17 h,

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Cubièrettes aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie ,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Cubièrettes - à l'attention de M. Jean-Pierre BARRERE, commissaire enquêteur - « enquête de mise en conformité de captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Cubièrettes »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie ;

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Cubièrettes ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet de Florac,
secrétaire général par suppléance,


François BOURNEAU